

LE 1er VICE-PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets) ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les propositions de la Faculté de Sciences et Technologies ;

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2024-2025 en vue de constituer la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée du diplôme : MASTER 1

Mention Energje

Parcours Gestion des énergies

Président du Jury

M. Michel BENNE

Statut

Professeur d'Université

ENSEIGNANTS :

Mme Béatrice MOREL

Maître de conférences

M. Frédéric ALICALAPA

Maître de conférences

M. Dominique GRONDIN

Maître de conférences

M. Pierre-Olivier LUCAS DE PESLOUAN

Maître de conférences

M. Jean-Pierre CHABRIAT

Professeur d'Université

M. Alexandre DOUYERE

Maître de conférences

Article 2 :

La Direction générale Général des Services et Mme Brigitte GRONDIN PEREZ Directrice sont chargée chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

08 MARS 2024

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de La Réunion
Par délégué du Conseil d'Administration en charge
de la formation et de la vie universitaire



BRIGITTE GRONDIN PEREZ